

# Boues de fosses septiques : Montmagny passe à l'action

MRC de Montmagny, Québec



## Étude de cas du Fonds municipal vert



La région de Montmagny compte de nombreux lacs et cours d'eau qu'il faut protéger au moyen d'une bonne gestion des boues de fosses septiques (photo : MRC de Montmagny).

### Plan de gestion des boues de fosses septiques de la MRC de Montmagny (FHMV 0158)

Complété : juin 2005

Valeur totale du projet : 46 010 \$

Financement du FMV : 23 005 \$

- La MRC de Montmagny a étudié ce qui pouvait être fait avec les boues de fosses septiques
- Divers scénarios ont été analysés
- Le comté a soupesé les avantages et les inconvénients du regroupement des services
- En vertu du nouveau plan de gestion, les fosses septiques doivent être vidées régulièrement et les boues éliminées conformément aux nouvelles règles

**VUE D'ENSEMBLE** La MRC de Montmagny désirait mettre en place un plan de gestion des boues de fosses septiques (BFS) produites sur son territoire. Il s'agissait d'élaborer une solution optimale, évolutive et durable. Les consultants mandatés par la MRC ont étudié plusieurs scénarios de gestion en tenant compte des particularités de la MRC en portant une attention particulière au cadre légal, logistique et financier de la gestion des BFS. Ils ont recommandé, au plan technique, de continuer à court terme le traitement des BFS hors MRC et d'envisager le traitement dans la région lorsque le contexte technico-économique le justifiera. Ils ont aussi émis plusieurs recommandations pour une stratégie de gestion des BFS qui aura des retombées économiques et environnementales positives.

#### ÉQUIPE DE PROJET

MRC de Montmagny  
BPR Inc.

**CONTEXTE** Située sur la rive sud du Saint-Laurent, la MRC de Montmagny s'étend jusqu'à la frontière américaine. On compte dans la MRC quelque 4 850 bâtiments non raccordés à un réseau d'égout et qui devraient être pourvus d'une installation autonome de traitement des eaux usées. La MRC possède peu d'information sur le niveau de conformité réglementaire de ces installations, mais il semble qu'une partie non négligeable de ces dernières ne soient pas conformes. Un plan de gestion des BFS serait donc avantageux pour l'environnement à plusieurs égards : amélioration de la qualité des eaux souterraines ou de surface, diminution des risques de colmatage des champs d'épuration, élimination sécuritaire des BFS et de leurs coproduits et, enfin, optimisation des trajets de transport. Ce dernier aspect permettrait de réduire la consommation d'essence et la production de gaz à effet de serre. Afin de définir une stratégie globale de gestion des BFS, la MRC de Montmagny a donc dû commencer par quantifier le problème.





**ÉLABORATION DU PROJET** La MRC de Montmagny a mandaté la firme de consultants BPR Inc. pour étudier différents scénarios de gestion en tenant compte des particularités de la MRC. Ils devaient, dans le cadre de cette étude :

- Recueillir des données de base sur les diverses fosses septiques dans les différents secteurs de la MRC;
- Élaborer et analyser sept scénarios de gestion que l'on peut diviser en deux grandes catégories : traitement centralisé/décentralisé à l'intérieur de la MRC et traitement centralisé/décentralisé hors MRC;
- Déterminer comment le volume de boues à traiter influencerait sur les coûts de gestion;
- Répertoire les facteurs à prendre en compte avant de mettre en place un programme régional de gestion des BFS;
- Estimer les gains environnementaux qui découleraient d'une gestion efficiente.

**RÉSULTATS** L'inventaire a permis de répertorier quelque 4 850 bâtiments non raccordés à un réseau d'égout, dont 67 % de résidences principales et 30 % de chalets. La vidange et le transport des BFS sont assurés actuellement par des entreprises privées qui ont déclaré un total de 1 200 vidanges en 2003 sur l'ensemble du territoire de la MRC. C'est moins que le nombre de vidanges qui aurait lieu si la réglementation pour les installations existantes était respectée, étant donné que moins de 60 % des installations sont vidangées à la fréquence prescrite. Si cette réglementation était respectée, la MRC de Montmagny devrait gérer un volume nominal d'environ 7 000 m<sup>3</sup>/an de BFS.

Les consultants ont envisagé sept scénarios en tenant compte de divers paramètres : le mode de vidange et de traitements des boues, la fréquence des vidanges, et le traitement des boues.

Les consultants recommandent de conserver à court terme les solutions de traitement hors MRC. Toutefois, il faut tenir compte du cadre

légal, logistique et financier pour l'établissement d'un programme de gestion des BFS car les municipalités sont tenues d'appliquer la réglementation en matière de BFS. Les avantages économiques locaux pourront être réalisables lorsque l'on atteindra le volume nominal. De plus, le plan de gestion des BFS se traduirait par des gains environnementaux tangibles.

Il ressort de l'analyse de ces scénarios que les coûts unitaires par installation vidangée varient de 146 \$ à 178 \$, ce qui veut dire que les solutions locales de traitement sont plus économiques que les solutions hors MRC.

**PROCHAINES ÉTAPES** Les consultants ont suggéré de procéder à une analyse des avantages et des inconvénients d'un éventuel regroupement des services de traitement des BFS. Dans le contexte de la MRC de Montmagny, tout indique qu'un tel regroupement serait avantageux au plan environnemental et fiscal.

Les consultants ont recommandé à la MRC de définir un programme de gestion s'articulant autour de quatre grands axes :

- Coordination des activités de vidange et de transport;
- Coordination des activités de traitement des BFS;
- Mise en place d'un suivi technique des installations septiques;
- Instauration d'un programme de communication.

La MRC a rendu obligatoire la vidange régulière des fosses septiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Une stratégie de communication a été élaborée au cours de l'année 2006 et une campagne d'information auprès de la population, en collaboration avec les municipalités locales, a débuté en septembre de la même année et s'est poursuivie au cours des 7 mois suivants. Un nouveau programme de gestion des boues des fosses septiques est en vigueur au printemps 2007.



# Étude de cas du Fonds municipal vert



planification

**LEÇONS RETENUES** « Notre fournisseur d'outils de gestion de l'information a mis au point un logiciel spécifiquement conçu pour la gestion des vidanges. Ce logiciel s'est avéré précieux et il ne faudra pas sous-estimer son potentiel à pour le suivi du projet » a indiqué Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny.

D'autre part, tout nouveau service suscitant habituellement des questions ou des plaintes, une politique devrait être prévue pour gérer ces dernières dès le départ, a ajouté M<sup>me</sup> Labrecque.

## **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**

### **Personne-ressource, projet**

Nancy Labrecque  
Directrice générale  
MRC de Montmagny  
Tél. : 418 248-5985, poste 223  
Courriel : nlabrecque@montmagny.com

**RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES** Pour accéder à la version intégrale du rapport ou pour en savoir davantage sur d'autres initiatives financées par le FMV, veuillez consulter le site Web du FMV au <[www.fcm.ca/fmv](http://www.fcm.ca/fmv)> ou communiquer avec nous au 613 907-6208 ou au [fmv@fcm.ca](mailto:fmv@fcm.ca).